



Votre oncologue vous a prescrit un traitement oral pour la prise en charge de votre cancer du sein.

Ce traitement sera donc à prendre à domicile.

Le traitement oral agit différemment de la chimiothérapie expliquant des effets secondaires spécifiques.

- ❖ Dans le cancer du sein, les traitements oraux sont principalement basés sur **l'hormonothérapie**.

Les effets secondaires que vous pourriez ressentir sont en rapport avec la diminution quasi complète de la fabrication d'œstrogène et de progestérone par votre corps incluant :

- Bouffées de chaleur
- Douleurs dans les articulations, notamment le matin au réveil avec souvent une sensation de raideur : main, poignet, genou, chevilles....
- Prise de poids
- Ostéoporose
- Augmentation du taux de sucre et de cholestérol sur votre bilan sanguin
- Maux de tête
- Sècheresse vaginale

Pour prévenir et réduire ces effets, il vous est recommandé la mise en place d'un régime alimentaire varié et équilibré, et la pratique d'une activité physique régulière (marche, yoga, gym douce, natation...). Si ces effets entravent votre vie quotidienne, vous devrez le signaler à votre oncologue.

- ❖ Depuis quelques années, un nouveau traitement oral associé à l'hormonothérapie est indiqué chez les patientes présentant un cancer du sein métastatique : **les inhibiteurs de CDK4/6**.

Trois molécules sont disponibles dont les effets secondaires peuvent inclure :

- Diarrhées
- Nausées et vomissements
- Fatigue
- Troubles oculaires avec sécheresse des yeux, vision floue
- Chute de cheveux modérée
- Eruption cutanée
- Modification du goût et perte d'appétit
- Maux de tête, vertiges
- Baisse des globules blancs, des globules rouges et des plaquettes sur votre bilan sanguin
- Augmentation de la créatinine sur votre bilan sanguin, reflet d'une filtration moins bonne de votre rein
- Augmentation des enzymes hépatiques sur votre bilan sanguin

Devant ce risque d'anomalies biologiques, une surveillance par la réalisation de prises de sang régulières sera mise en place par votre médecin.

Ces effets secondaires ne surviennent pas de façon systématique.

Cependant, si l'un d'eux apparaît, ou que sa persistance vous inquiète, il faudra les rapporter à votre médecin (oncologue ou médecin traitant) dans les plus brefs délais, afin qu'il vous rassure et mette en place si besoin une prise en charge adaptée.

Les effets indésirables peuvent être prévenus ou atténués par des traitements associés.

En cas de persistance de ces derniers, une interruption temporaire de votre traitement, voire une réduction de dose pourra être envisagée par votre oncologue.

Ensemble, vous pourrez mettre en place une prise en charge adaptée, et poursuivre la prise de votre traitement en toute autonomie.